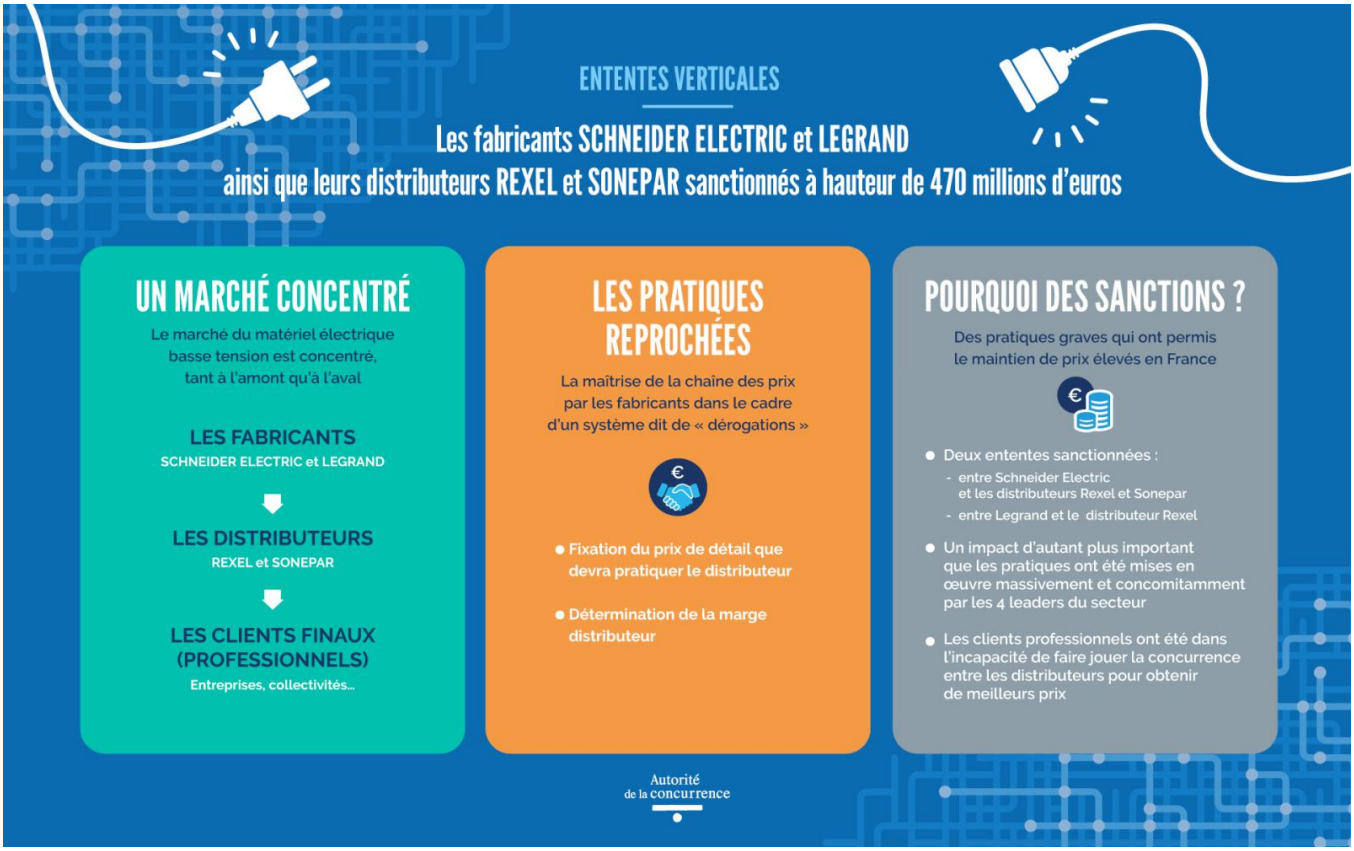
Matériel électrique : l'Autorité prononce une sanction de 470 millions d'euros à l'encontre des fabricants Schneider Electric et Legrand et des distributeurs Rexel et Sonepar pour avoir pris part à des pratiques verticales de fixation du prix de revente

Publié le 19 novembre 2024



distributeurs Rexel et Sonepar pour avoir pris part à des pratiques verticales de fixation du prix de revente

Lire le communiqué